



# Élections des parents d'élèves

Le Conseil Autonome de Parents d'Elèves est une association loi 1901, formée de parents d'élèves bénévoles dont le seul objectif est d'agir dans l'intérêt de l'enfant au sein de l'école laïque. Nous nous proposons de vous représenter.

## Pourquoi voter ?

*Le vote est par correspondance*

Pour choisir vos représentants, en tant que parent d'un(e) élève de l'école maternelle et/ou primaire et montrer votre soutien à ces parents bénévoles.

**L'association doit obligatoirement être élue même si elle est la seule à se présenter. Plus il y a de votants, plus nous sommes représentatif des parents d'élèves.**

## À quoi sert le cape ?

- \* Les représentants des parents d'élèves contribuent à ce que votre enfant effectue sa scolarité dans les meilleures conditions en participant aux conseils d'écoles maternelle et élémentaire (3 par an).
- \* Lors de ces conseils, sont abordés des points tels que les projets pédagogiques, les effectifs, les questions en lien avec la sécurité, les locaux, l'hygiène, les transports, le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire,... et tout autre aspect de la vie scolaire.
- \* Cette réflexion est menée en collaboration avec les différents partenaires que sont les enseignants, les ATSEM mais aussi la municipalité, les délégués départementaux de l'éducation nationale (D.D.E.N.) et l'inspection académique.
- \* En dehors des Conseils d'école, le CAPE échange régulièrement avec la municipalité sur les sujets d'actualité concernant la vie scolaire afin de maintenir le dialogue et de participer aux orientations. En outre, des membres du CAPE s'investissent en participant aux Comités Consultatifs mis en place par la municipalité ainsi qu'à la Caisse des Ecoles. Ces dernières années, le CAPE a aussi défendu les intérêts des élèves de Saint Jean-de-Boiseau et de l'école publique auprès du Rectorat et de l'Inspection Académique.
- \* L'équipe du CAPE cherche toujours à rester à l'écoute et à collaborer aux projets relatifs au secteur de l'enfance. Le dialogue avec les différents partenaires du système éducatif est primordial et chaque parent doit pouvoir y prendre part en sollicitant directement l'enseignant mais aussi s'il le souhaite l'un des représentants des parents d'élèves.
- \* Par ailleurs, le CAPE propose et co-organise certaines manifestations comme le spectacle de Noël, la Fête de plein air.
- \* Le CAPE contribue à ce que votre enfant effectue sa scolarité dans les meilleures conditions !

**L'élection a lieu par correspondance uniquement jusqu'au 13 octobre 2023**

*Nos listes sont différentes dans les deux écoles et vous pouvez voter dans chacune d'elles si vous avez des enfants dans les deux écoles*



# Élections des parents d'élèves

Le Conseil Autonome de Parents d'Elèves est une association loi 1901, formée de parents d'élèves bénévoles dont le seul objectif est d'agir dans l'intérêt de l'enfant au sein de l'école laïque. Nous nous proposons de vous représenter.

## Pourquoi voter ?

*Le vote est par correspondance*

Pour choisir vos représentants, en tant que parent d'un(e) élève de l'école maternelle et/ou primaire et montrer votre soutien à ces parents bénévoles.

**L'association doit obligatoirement être élue même si elle est la seule à se présenter. Plus il y a de votants, plus nous sommes représentatif des parents d'élèves.**

## À quoi sert le cape ?

- \* Les représentants des parents d'élèves contribuent à ce que votre enfant effectue sa scolarité dans les meilleures conditions en participant aux conseils d'écoles maternelle et élémentaire (3 par an).
- \* Lors de ces conseils, sont abordés des points tels que les projets pédagogiques, les effectifs, les questions en lien avec la sécurité, les locaux, l'hygiène, les transports, le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire,... et tout autre aspect de la vie scolaire.
- \* Cette réflexion est menée en collaboration avec les différents partenaires que sont les enseignants, les ATSEM mais aussi la municipalité, les délégués départementaux de l'éducation nationale (D.D.E.N.) et l'inspection académique.
- \* En dehors des Conseils d'école, le CAPE échange régulièrement avec la municipalité sur les sujets d'actualité concernant la vie scolaire afin de maintenir le dialogue et de participer aux orientations. En outre, des membres du CAPE s'investissent en participant aux Comités Consultatifs mis en place par la municipalité ainsi qu'à la Caisse des Ecoles. Ces dernières années, le CAPE a aussi défendu les intérêts des élèves de Saint Jean-de-Boiseau et de l'école publique auprès du Rectorat et de l'Inspection Académique.
- \* L'équipe du CAPE cherche toujours à rester à l'écoute et à collaborer aux projets relatifs au secteur de l'enfance. Le dialogue avec les différents partenaires du système éducatif est primordial et chaque parent doit pouvoir y prendre part en sollicitant directement l'enseignant mais aussi s'il le souhaite l'un des représentants des parents d'élèves.
- \* Par ailleurs, le CAPE propose et co-organise certaines manifestations comme le spectacle de Noël, la Fête de plein air.
- \* Le CAPE contribue à ce que votre enfant effectue sa scolarité dans les meilleures conditions !

**L'élection a lieu par correspondance uniquement jusqu'au 13 octobre 2023**

*Nos listes sont différentes dans les deux écoles et vous pouvez voter dans chacune d'elles si vous avez des enfants dans les deux écoles*